

# FONDS D'INTERVENTION



ZONES D'EMPLOI  
DE MULHOUSE ET  
DE SAINT-LOUIS  
FONDS MUTUALISÉ  
DE REVITALISATION  
DU SUD HAUT-RHIN

Pour compenser l'impact des réductions d'effectifs auxquelles elles ont été contraintes de procéder, les sociétés ALINEA, BRICOMAN, CARPENTER, HILDING ANDERS, L'ALSACE, PSA et TRENCH ont décidé de constituer **un fonds mutualisé de revitalisation** pour dynamiser le tissu économique du Sud Haut-Rhin et y créer des emplois en compensation des postes supprimés.

Ce fonds, dont **la gestion a été confiée à SODiV**, a pour vocation d'aider les entreprises du territoire dans leurs projets de création ou de développement, porteurs d'investissements productifs et d'emplois nouveaux.

## ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Les entreprises dans les secteurs de l'industrie et du service aux entreprises (les activités de négoce et de services aux particuliers sont exclues du dispositif), constituées sous forme de société.

## PROJETS FINANÇABLES

Tout projet créateur d'au moins 5 emplois dans le cadre de la création d'une nouvelle entreprise ou du développement d'une entreprise existante.

## CARACTÉRISTIQUES DES INTERVENTIONS

→ Soit une **aide financière** à l'acquisition de matériels destinés à moderniser ou développer le process de production et acquérir une technologie non encore maîtrisée par l'entreprise.

Elle pourra s'élever à  **10% DES DÉPENSES RETENUES** et sera comprise entre 10 000 € et 100 000 €

→ Soit un **prêt sans garantie** pour financer la croissance du Besoin en Fonds de Roulement ou des investissements immatériels. Il est conçu pour renforcer la structure financière de l'entreprise et exercer un effet de levier sur la mise en place d'autres financements complémentaires.

Le taux proposé est de



**1% L'AN, FIXE**

Sur une durée



**5 DE 5 ANS**

Le remboursement s'effectue par échéances



trimestrielles à terme échu, avec un amortissement constant en capital.

Son montant sera calculé sur le nombre d'emplois créés :

**18 000€** par création d'emploi prévue

compris entre un minimum de **90 000€** et un maximum de **180 000€**

→ Soit une combinaison de ces deux interventions, dans des proportions qui seront déterminées par le Comité d'Engagement du fonds mutualisé de revitalisation.

## UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE VOS PROJETS PORTEURS D'EMPLOI

### INTÉRESSÉ ? PRENEZ CONTACT AVEC

Dominique SCHILLING

 06 50 92 95 00

 dschilling@sodiv.fr

Catherine BRINGEL

 06 76 40 96 83

 cbringel@sodiv.fr

Donner de l'avance à ceux qui avancent

